

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

OBJET

**Budget annexe PSLA -
Vote du budget primitif 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe PSLA.

Fonctionnement :

Le budget intègre les dépenses courantes et les loyers de l'ensemble des pôles qui produisent 141 000 € de loyers (prévus en baisse par rapport à 2025) pour 155 000 € de charges de fonctionnement au chapitre 011. On observe la poursuite de baisse du coût des fluides, en particulier des granulés et surtout de l'électricité, grâce au nouveau marché entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

De manière schématique, les loyers couvrent une partie des dépenses de fonctionnement. Le complément, les charges financières et l'amortissement des bâtiments est couvert par la subvention d'équilibre du budget général.

La subvention d'équilibre proposée se situe à 130 000 € contre 155 000 €, en 2025 et 198 000 € en 2024. La baisse de la subvention par rapport à 2024 s'explique par un report d'excédent supérieur de 12 000 € à l'excédent reporté l'an dernier.

Lorsque ces excédents auront été consommés, le niveau de la subvention d'équilibre pourrait toutefois revenir à son niveau de 2024.

Investissement :

Le budget primitif intègre en prévisions nouvelles, outre les écritures techniques d'amortissements :

En dépenses :

- Les remboursements d'emprunts pour 102 000 €
- 8 000 € pour la fraction P3 (renouvellement des matériels) du marché de chauffage
- Une enveloppe de 20 000 € pour des besoins d'équipements éventuels
- Le coût de l'opération pour l'extension du PSLA de Moulins-la-Marche
- Une enveloppe de travaux pour la reconfiguration du PSLA de Aube, afin d'accueillir plusieurs dentistes.
- Une enveloppe de dépenses non affectées de l'ordre de 185 000 € (chapitre 21), qui pourra financer tout ou partie des travaux de réfection de la toiture du Pôle de L'Aigle.

En recettes :

- Les subventions attendues pour l'extension du pôle de Moulins, ainsi que les fonds de concours des communes du territoire, dont le montant sera arrêté sur la base du bilan définitif en dépenses et en recettes.
- La cession du dernier appartement du PSLA de L'Aigle pour 87 500 € dont le compromis a d'ores et déjà été signé

Accusé de réception en préfecture
N°20260212-2026-02-12-033-BF
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

VOTE le budget primitif du budget annexe PSLA 2026

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2026

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 MARS 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 03 MARS 2026

Le Président,
Jean SELLIER



